

Délivrance de l'aliment médicamenteux

L'aliment médicamenteux est délivré comme un médicament :

- il est remis au propriétaire sur présentation d'une ordonnance vétérinaire
- la délivrance est enregistrée dans un registre qui permet d'assurer la traçabilité



L'ALIMENT MÉDICAMENTEUX, UN SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS UNIQUE EN EUROPE

Contribuer au maintien de l'élevage en France

L'augmentation de la population conduit à des besoins alimentaires grandissants et en particulier en protéines animales dont il faut garantir la qualité et la sécurité par la maîtrise de la santé des élevages.

Ainsi, l'aliment médicamenteux est une des formes d'administration orale adaptée aux traitements de grands effectifs pour lesquels il est difficile de mettre en œuvre des traitements individuels.

Les exigences réglementaires en France, apportent des garanties en termes de sécurité que le consommateur est en droit d'exiger. L'aliment médicamenteux contribue au maintien d'une production locale à des coûts compétitifs. Produire en France est un label de qualité et de garantie pour le consommateur.

Le Guide des Bonnes Pratiques de Fabrication des Aliments Médicamenteux appliqué en France est considéré comme un exemple à suivre en Europe.

Une expertise en santé animale

Référence mondiale en matière de santé, la France se situe actuellement au cinquième rang

mondial de la production scientifique dans le domaine des sciences de la vie et de la santé. La France représente ainsi un réel atout pour les industriels étrangers s'ils font le choix de la France pour y baser et développer leurs activités. C'est également un réel atout pour les industriels français que de poursuivre leurs investissements en R&D. Fleuron de l'industrie française, les entreprises de santé sont un moteur de l'économie. Leur compétitivité est hautement dépendante de la recherche et de l'innovation. Au moment où le gouvernement lance le chantier de la compétitivité, le Premier ministre Monsieur Jean-Marc Ayrault rappelle que « La compétitivité, c'est la recherche, c'est l'innovation ».

L'aliment médicamenteux participe à la compétitivité des entreprises françaises

CONCLUSION

L'aliment médicamenteux concourt à préserver ou restaurer la santé animale tout en assurant son bien-être. En soignant l'animal malade, il concourt également à la sécurité alimentaire en garantissant des denrées animales saines pour l'homme. Enfin, sa production et son utilisation s'effectuent dans le respect de l'environnement.



Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires
50, rue de Paradis – 75010 Paris
Tél : 01 53 34 43 43 – Fax : 01 53 34 43 44
Internet : www.simv.org
Chaîne YouTube : SIMVcom
Twitter : @SIMV_RP



SIMV
SYNDICAT DE L'INDUSTRIE DU
MÉDICAMENT ET REACTIF VÉTÉRINAIRES

**L'ALIMENT
MÉDICAMENTEUX**



L'ALIMENT MÉDICAMENTEUX

Confrontées à une **diversité d'espèces animales à traiter** (animaux de compagnie, animaux d'élevage), à des modes de vie et d'élevage différents, à des individus ou des troupeaux de taille variable, les entreprises du médicament vétérinaire doivent proposer une gamme de médicaments adaptés aux différentes situations. **L'aliment médicamenteux est l'une des solutions proposées.** Délivré sur prescription vétérinaire, l'aliment médicamenteux contribue à garantir la **santé de tous les animaux.**

Un aliment médicamenteux est un aliment destiné aux animaux, dans lequel on a incorporé un médicament vétérinaire appelé prémélange médicamenteux. L'aliment médicamenteux est administré aux animaux pour les soigner pendant une période de temps limité. Il ne s'agit pas d'un facteur de croissance*.

L'aliment médicamenteux est prescrit par un vétérinaire et délivré sur ordonnance.

* Pour mémoire : les facteurs de croissance sont interdits en Europe depuis le 31 décembre 2005.

PRODUIRE AUTREMENT

Les filières de productions animales et l'industrie du médicament vétérinaire sont engagées dans le plan de lutte contre l'antibiorésistance, « Ecoantibio 2017 ». A ce titre, elles participent au concept « Produire autrement » porté par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. L'objectif est de faire de la France « le leader de l'agro-écologie en Europe » afin d'initier une mutation des modèles de production agricoles pour une meilleure performance écologique et économique.

L'ALIMENT MÉDICAMENTEUX, UNE SOLUTION POUR SOIGNER LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE ET LES ANIMAUX DE COMPAGNIE



L'aliment médicamenteux permet d'administrer des traitements aux animaux d'élevage (porcs, volailles, gibiers, lapins, bovins, poissons...) ainsi qu'aux animaux de compagnie (chiens, chats...).

Bénéfices pour les animaux d'élevage

En élevage, il est parfois nécessaire de traiter un grand nombre d'animaux en même temps. Il n'est pas toujours possible d'administrer le médicament individuellement à chaque animal. Dans ce cas le vétérinaire préconisera **l'administration du traitement par voie orale.** L'administration par l'aliment est ainsi une des solutions thérapeutiques envisageables.

L'aliment médicamenteux s'inscrit dans une démarche d'agriculture respectueuse de l'animal car il permet de traiter sans contraindre l'animal lors de l'administration du traitement.

Bénéfice pour les animaux de compagnie

Faire avaler un médicament à un chat n'est pas toujours aisé. L'aliment médicamenteux est également une voie d'administration réaliste et efficace pour les animaux de compagnie en particulier quand une administration quotidienne est nécessaire.

Cette voie, outre le fait qu'elle **réduit le stress** de l'animal et du propriétaire, permet également d'associer une alimentation spécifique cohérente pour accompagner le traitement.



L'ALIMENT MÉDICAMENTEUX, LE CHOIX DU PRESCRIPTEUR

Observance du traitement

L'aliment médicamenteux est facile à administrer puisqu'il correspond à l'ingestion de l'aliment habituel de l'animal dans lequel a été incorporé le prémélange médicamenteux. Par conséquent, l'animal prendra bien son traitement. Par ailleurs, la maîtrise de la ration alimentaire permet d'avoir un **dosage précis de la quantité de médicament nécessaire.**

Bien-être de l'animal

L'aliment médicamenteux évite la manipulation des animaux. Ces derniers ne sont pas soumis au stress lié à la contention et n'éprouvent aucune douleur lors de l'administration. L'aliment médicamenteux réduit ainsi la souffrance animale en proposant une forme thérapeutique non traumatisante. C'est pourquoi il contribue au **bien-être des animaux.**

En médecine pédiatrique, des formes orales spécifiques permettent de soigner les jeunes enfants. De même, en médecine vétérinaire, l'aliment médicamenteux est parfaitement adapté à l'animal.

L'ALIMENT MÉDICAMENTEUX, FABRICATION ET DÉLIVRANCE SÉCURISÉES

L'aliment médicamenteux est sous contrôle permanent, de sa fabrication dans un établissement agréé jusqu'à son administration par l'éleveur ou le propriétaire du ou des animaux.

Fabrication

L'aliment médicamenteux est fabriqué par un **professionnel enregistré et/ou agréé** par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) pour la fabrication d'aliment.

L'usine de production de l'aliment médicamenteux est un établissement pharmaceutique vétérinaire autorisé par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) avec un numéro d'autorisation. La responsabilité pharmaceutique de cet établissement est assurée par un vétérinaire ou un pharmacien.

Des contrôles obligatoires sont réalisés par la DDPP et la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) sur la base de règlements et du Guide des Bonnes Pratiques de Fabrication et de Distribution des Aliments Médicamenteux. Dans ce guide sont détaillées les dispositions relatives à l'organisation et la conception des établissements, à la conduite des fabrications, à la distribution des aliments médicamenteux, à la gestion du personnel et à la documentation. Les contrôles réalisés sur l'aliment médicamenteux sont également décrits (homogénéité, contrôle du dosage du principe actif, contaminations croisées). La traçabilité du prémélange médicamenteux est assurée de la réception dans l'usine de production d'aliment jusqu'à sa délivrance au propriétaire des animaux.

Prescription par un vétérinaire

L'aliment médicamenteux est obligatoirement prescrit par un vétérinaire. Le vétérinaire rédige une ordonnance qu'il remet à l'éleveur ou au propriétaire de l'animal de compagnie. Celui-ci pourra ensuite obtenir sur présentation de cette ordonnance l'aliment médicamenteux prescrit pour son ou ses animaux.

